



Campagne de rappel automobile.

Par **efka8231**, le **02/01/2011** à **22:51**

Bonjour,

je vous écrit afin d'obtenir un renseignement concernant tout ce qui est les campagnes de rappel pour automobiles.

étant sur le point d'acheter un véhicule d'occasion j'ai vu qu'une campagne de rappel avait concerné se modèle (je ne sait pas encore si elle en faisait partie, il faut que je regarde par rapport au numéro châssis).

cette campagne de rappel date de 2003 et j'aurais souhaiter savoir si en achetant cette voiture, et que si elle faisait partie de la campagne de rappel (et que ça n'a pas était fait) est-ce que je pourrait légalement en bénéficier ?

j'espere avoir été clair, si ce n'est pas le cas dite le moi.

s'il y a une loi qui concerne cela est-ce que se serait possible d'avoir le texte ?

merci d'avance de votre aide.